

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 FEVRIER 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt, le MERCREDI 17 FEVRIER 2021 à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 11 février 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18 h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CLUB DE BOXE AIROIS - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL

2021-02-N° 11

Depuis plusieurs années, la Municipalité met à disposition du personnel communal au Club de Boxe Airois, afin de permettre aux Airois de pratiquer la boxe, et accéder aux équipements sportifs municipaux dans les meilleures conditions.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'un renouvellement de convention entre la ville et l'association.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition C/- ANNEXEE ;

ARTICLE 2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

